

COMPTE-RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MAI 2010

LE TRENTE-ET-UN MAI DEUX MIL DIX à 20h30 minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur FORGEARD Robert, Maire.

Etaient présents : CRUCHET Jacky, BREBION Patrick, BOURNEUF, Georges COEURET Laurent, DEROUIN Joël, DROUET Dominique, RAGOT Christelle.

Etait absente excusée : LEBARBIER Christelle.

Madame RAGOT Christelle a été élue Secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2010

INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la Loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à Mr Guy Trotard, receveur municipal.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

CONSULTATION TRAVAUX RÉFECTION PARKING

La consultation des entreprises, réalisée en partenariat avec Mr Nivault de la DDT a été faite le 7 mai 2010.

La date limite de remise des offres était fixée au 26 mai 2010 et les travaux devront être terminés pour le 31 juillet 2010.

Toutes les entreprises consultées soient 5, ont répondu à notre consultation, une entreprise n'a pas remis d'offre.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de choisir la société COLAS, pour la réfection des parkings de la mairie et de la salle polyvalente, pour un montant de 3184.95€ TTC.

Monsieur le Maire contactera la société Colas pour connaître leur délai d'intervention.

DOSSIER LOTISSEMENT

La délibération de la constructibilité de la parcelle A 277 a été étudiée par le contrôle de la légalité de la Préfecture de la Sarthe. Le motif invoqué pour cette constructibilité ne leur paraît pas acceptable. Monsieur Le Maire fera un courrier de réponse.

DOSSIER ASSAINISSEMENT

Le contrat de maîtrise d'œuvre a été signé le 7 mai 2010 avec la SAFEGE.
Les premiers éléments de l'étude devraient être fournis pour fin juin 2010.

DOSSIER MAISON DE BOURG

La maison n'est toujours pas vidée.
Une visite avec les membres du conseil aura lieu le samedi 5 juin 2010 vers 11h00.

DOSSIER ACCESSIBILITÉ

Début mai, la DDT nous a envoyé le plan du bourg où sont répertoriés les espaces publics, les entreprises, ainsi que le chemin usuel qui devra être accessible.
La communauté de Communes, va prochainement lancer une consultation de bureau d'études pour le PAVE.

PRÉPARATION DU BULLETIN MUNICIPAL

Une réunion de préparation aura lieu le mercredi 2 juin 2010 à 20h30 à la Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Borne incendie : La SAUR sera recontactée afin d'établir un devis pour réparation et non remplacement. A suivre.

Chemins de randonnées : La signalétique sera revue afin de l'améliorer pour éviter toute confusion de direction et préciser les centres d'intérêts sur les itinéraires

Une proposition devra être transmise à la commission Tourisme et Patrimoine de la Communauté de Communes pour la prochaine réunion le 15 juin 2010.

Un nettoyage des bornes et des chemins de randonnées est à prévoir.

Prochaines réunions de Conseil :

Lundi 28 juin 2010,

Lundi 30 août 2010,

Lundi 27 septembre 2010,

Lundi 25 octobre 2010,

Lundi 29 novembre 2010.

La séance est levée à 22 H 10, après lecture de ce PV.

Ayant délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents.